



SESSION PLENIERE DU 20 MARS 2018

EVOLUTION DE LA GAMME TARIFAIRE TER

La Région des Pays de la Loire met en place une nouvelle gamme tarifaire, qui va conduire les abonné-e-s à voir leur reste à charge augmenter très considérablement.

La CGT a voté l'avis du CESER, porté par notre camarade Yvic KERGROAC'H.

CE QUE DIT L'AVIS DU CESER (téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr) :

LE CESER retrace le contexte de cette réforme de la tarification : stagnation des recettes des TER, augmentation des coûts et volonté pour la Région de limiter sa contribution.

Il décrit les principaux axes de la réforme :

- ⇒ réduction du prix des cartes couplée d'une déconnexion cartes nationales/cartes régionales,
- ⇒ développement d'offres spécifiques sur Internet et modification de la durée de validité des billets,
- ⇒ évolutions positives pour les abonné-e-s de moins de 26 ans mais augmentation très significative pour les abonné-e-s de plus de 26 ans (suppression de l'offre « trajet à 1 € », augmentation du coût des abonnements).

Il souligne que le CESER avait lui-même préconisé une révision de la tarification avec une augmentation de la contribution des abonné-e-s et une réflexion sur le trajet à 1 €.

Il émet des « points de vigilance » :

- sur le rythme de l'augmentation des abonnements,
- sur les conséquences sociales des modifications tarifaires : abonné-e-s captifs et captives, offres Internet pas accessibles à tous-te-s,
- sur la cohérence des modes de transport (cartes commerciales pas accessible à tous-te-s, utilisation des trains intercités, interrégionalité, intermodalité),
- sur le coût pour les employeurs,
- sur la nécessaire communication,
- sur la nécessaire complémentarité avec l'augmentation de l'offre et la qualité de service.

Il demande une évaluation des conséquences de la gamme tarifaire avant l'été 2019.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'OLIVIER GUIX

La CGT remercie le chargé d'étude pour le travail sur cet avis.

Cet avis, qui ne prend pas partie pour ou contre la nouvelle tarification, est le fruit d'une volonté de consensus au sein du CESER. Sans ignorer la problématique des coûts de fonctionnement du TER, **la CGT partage, pour sa part, particulièrement ce qui a été porté par les points de vigilance – qui sont pour elles de véritables problèmes posés par la nouvelle tarification.**

En premier lieu, il est important de pointer la **différence entre nouvelle gamme tarifaire et la liberté tarifaire**. La première est un exercice régulièrement pratiqué afin d'inciter des publics différents à prendre le train et à les fidéliser. **La liberté tarifaire est, en revanche, une déconnexion complète ou progressive de la tarification nationale avec un danger réel de ne plus pouvoir associer un billet TER à un parcours TGV ou TET** et l'impossibilité de construire un voyage de bout en bout au travers d'un seul point de vente. La nouvelle gamme tarifaire proposée aujourd'hui relève principalement du premier cas, tout en y ajoutant quelques notions de liberté tarifaire particulièrement vis à vis des possesseurs de cartes de réductions « Nationales » qui ne pourront bénéficier que de 25 % de réduction sur leurs parcours régionaux.

Concernant l'augmentation de la part du financement du TER par les usagers et usagères eux-mêmes : **un même objectif – dans le cas présent l'augmentation des recettes - peut être atteint par des voies différentes, la hausse des prix ou par la hausse de la fréquentation** des trains. L'avis du CESER qui est proposé aujourd'hui, pointe bien **la hausse importante des tarifs pour les usagers et usagères du quotidien**, particulièrement pour deux catégories de voyageurs et voyageuses. Ceux et celles qui effectuent de petits trajets et dont l'abonnement va augmenter de 21€ sur trois ans au même niveau que pour des parcours plus longs, et les usagers et usagères salarié-e-s qui effectuent des parcours très longs, qui ne bénéficieront plus de l'offre du voyage à 1€. **Cette augmentation brutale constitue un risque inconsidéré** qui pourrait détourner de nombreux usagers et usagères réguliers. Ce risque est assumé par l'Autorité Organisatrice, qui espère en contrepartie augmenter la fréquentation occasionnelle par des offres attractives.

La CGT émet donc de réelles critiques à l'encontre de ces orientations. **À l'instar de nombreuses politiques libérales, le Conseil Régional choisit de faire payer de nouveaux droits pour les un-e-s en allant chercher les financements chez les autres !**

De plus ce choix affaiblit le point fort de notre réseau TER qu'est la fréquentation d'usagers et usagères du quotidien, sans pour autant mettre réellement tous les moyens pour gagner massivement les occasionnel-le-s.

Si la tarification est un élément important pour le choix du mode de transport, elle n'est pas le seul critère qui préside à la décision du voyageur ou de la voyageuse. **Le plan de transport est primordial** car, pour voyager, il faut encore pouvoir trouver des trains aux horaires adaptés et en suffisamment grand nombre pour offrir souplesse et garantie de parcours de bout en bout. Sur ce point là, l'Autorité Organisatrice n'a démontré aucune volonté dans la convention TER nouvellement

signée. Pourtant, les besoins existent pour des voyages en dehors des heures de pointes domicile/travail. Les besoins existent aussi pour créer de réels réseaux péri-urbains autour des agglomérations Ligériennes comme par exemple Laval, Le Mans, Angers...

Le Conseil Régional espère aussi faire progresser la qualité de service au travers de nouveaux critères contractualisés dans la convention TER et en fait un argument pour gagner de la fréquentation. Il risque d'être déçu **car nous n'avons jamais vu un critère quel qu'il soit conduire un train, en faire sa maintenance ou dégager les aiguilles d'un dépôt quand il est tombé 10 cm de neige**. Pour cela, il faut s'assurer d'organisations de productions réellement efficaces, malheureusement la trajectoire budgétaire actée dans la convention douche toute ambition en ce sens. Pour information, **en Pays de la Loire plus de 2.641 trains ont été supprimés en 2017 contre 277 en Région Bretagne !**

L'exemple flagrant du réseau de distribution TER en témoigne. Alors que cette nouvelle gamme tarifaire va devoir être promue et expliquée, **nous nous privons de notre principal réseau de vente puisque les guichets d'une vingtaine de gares vont être fermés très prochainement**. La SNCF et le Conseil Régional font peser un réel danger sur l'avenir commercial du TER en faisant le choix d'imposer, coûte que coûte, la vente par internet alors qu'on n'y trouve pas le même conseil, la même écoute et que tous les usagers et usagères n'ont pas accès à internet, ce que souligne bien l'avis.

Ces remarques étant faites, la CGT votera l'avis du CESER.

VOTES : L'avis a été adopté par 83 voix pour et 8 abstentions.